



**CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF
D'ACHATS CENTRALISES
DE LA METROPOLE RENNAISE**

AVENANT N°1

ENTRE

D'une part,

La commune de Thorigné-Fouillard – Esplanade des droits de l'Homme – 35235 Thorigné-Fouillard, représenté par son Maire, Monsieur Gaël Lefeuvre, autorisée par délibération n° du 24 mars 2025 ;

Ci-après dénommée Commune de Thorigné-Fouillard,

ET

D'autre part,

La Métropole de Rennes - 4 avenue Henri Fréville - CS 20723 - 35207 RENNES - cedex 2, représentée par sa Présidente, Madame Nathalie APPERE, en application de la délibération du Conseil Métropolitain n° C 2024.018 du 1er février 2024 ;

Ci-après dénommée Rennes Métropole

AINSI QUE

D'autre part,

La Ville de Rennes - Hôtel de Ville - CS 63126 - 35031 RENNES - cedex, représentée par sa Maire, Madame Nathalie APPERE, autorisée par la délibération du Conseil Municipal n°DCM 2024-356 du 14 octobre 2024. ;

Ci-après dénommée Ville de Rennes

RAPPEL SUR L'OBJET DE LA CONVENTION

La convention vise à permettre aux acheteurs publics éligibles de bénéficier des services offerts par les centrales d'achats de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes réunies sous l'appellation de REGATE.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'annexe 1 de la convention initiale est modifiée sur les points suivants :

- définition du périmètre des membres de REGATE ;
- suppression de la prestation conseil/achats ;
- ajout de la fonction « grossiste » ;
- intégration d'une lettre d'engagement prévisionnelle.

L'annexe 2 relative aux modalités financières et de règlement des comptes est également modifiée pour instaurer la gratuité pour les CCAS et les Caisse des écoles.

Les modifications apportées aux annexes 1 et 2 sont applicables dès la notification du présent avenant.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS DE L'AVENANT

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale restent maintenues et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à *Thorigné-Fouillard*, le *25 mars 2025*

Pour Rennes Métropole
La Présidente,

Pour la Ville de Rennes
La Maire,

Pour la commune de Thorigné-Fouillard,

Gaël Lefeuvre